



# COMMUNE DE NORDHEIM

-----

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

| Conseillers          |    |
|----------------------|----|
| Élus :               | 15 |
| En Exercice :        | 12 |
| Présents :           | 11 |
|                      |    |
| Absents<br>excusés : | 1  |

### Séance du 3 juin 2019 Convocation du 28 mai 2019

Sous la présidence de M. Maurice HEYDMANN – Maire

Membres  
présents :

Adjoints :

UNTERSTOCK Stéphane, BURG Eric, CONRATH Gérard, BAEHREL Christophe.

Conseillers Municipaux :

KRATZ Denis, DORER Eric, WEBER Jean-Claude, FELS-BERNHARDT Estelle,  
BASTIAN Cédric, FELS-BERNHARDT Estelle, REGENASS Hubert.

Membre absent  
excusé :

MATTERN Céline donne procuration à Christophe BAEHREL

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2019.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Changement d'horaire du poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.
4. Encaissement chèque.
5. Participation sous forme de subvention aux travaux de réhabilitation de l'église protestante de Marlenheim
6. Approbation devis et factures.
7. Groupe de travail.
8. Divers.

### **33/19 Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>ER</sup> Avril 2019**

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> Avril 2019.

Cela n'étant pas le cas nous pouvons passer aux signatures.

### **34/19 Désignation du secrétaire de séance**

Les membres du Conseil Municipal acceptent que M. Christophe BAEHREL, adjoint, assume le secrétariat pour cette séance.

### **35/19 Modification des horaires du poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

**Si la modification de la durée hebdomadaire de service est supérieure à 10 % du nombre d'heures de service ou engendre la perte de l'affiliation C.N.R.A.C.L., précisez les 2 éléments suivants :**

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 6 mai 2019;

Considérant que le Conseil Municipal accepte la modification de l'horaire de prise de poste ;

***A compter du 1er juin 2019 l'horaire du poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe sera modifié comme suit :***

***L'horaire de prise de poste passera de 7h00 à 8h00 le matin.***

### **36/19 Encaissement chèque.**

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite au sinistre survenu le 8 février dernier au niveau du terrain de foot et après expertise, un chèque de 596.00 euros correspondant au montant de la franchise est octroyé à notre commune par le service assureur GROUPAMA.

➤ ***L'ensemble du Conseil accepte ce chèque.***

Il signale par ailleurs qu'un chèque d'un montant de 2 280 euros correspondant au montant des dommages constatés lors de l'expertise a été octroyé pour le compte du club de foot.

### **37/19 Participation sous forme de subvention aux travaux de réhabilitation de l'église protestante de Marlenheim**

M. le Maire, donne lecture à l'ensemble du Conseil d'un courrier émanant du Président su Conseil Presbytéral de Marlenheim.

Un courrier dans lequel il sollicite une participation de la commune de Nordheim pour les travaux de réhabilitation de l'église protestante.

Après concertation entre M. LUTTMANN, Maire de Marlenheim et M. HEYDMANN, Maire de Nordheim, la participation des communes de Marlenheim et Nordheim s'effectuera selon le prorata suivant : 70/30.

Soit une subvention de la commune de Marlenheim de 6020 € et une subvention de la commune de Nordheim de 2580 €.

*L'ensemble du Conseil municipal accepte le versement de cette subvention à hauteur de 2 580 € pour les travaux de réhabilitation de l'église protestante de Marlenheim.*

### **38/19 Approbation devis et facture**

- M. Gérard CONRATH signale qu'il a lancé plusieurs devis pour procéder à l'installation d'un nouvel éclairage « led » au niveau du centre socio-culturel.

*Ce point sera revu au prochain conseil.*

- M. Gérard CONRATH présente deux devis pour le remplacement du revêtement de sol du logement occupé par M. JAEGER André, rue de la Mairie :

*-LV Sols pour un montant de 2 940.15 euros TTC.*

*-WEIDMANN pour un montant de 4 089.14 euros TTC.*

*L'ensemble du conseil accepte le devis de l'entreprise WEIDMANN, qui constitue aux yeux des élus la meilleure offre sur le plan qualitatif.*

- M. le Maire présente un devis de l'entreprise EG Signalisation pour la mise en place de différents marquages au sol pour un montant de 839.10 euros TTC.

*L'ensemble du conseil décide de ne pas donner une suite favorable à ce devis. Tous les travaux seront réalisés en régie communale.*

### **39/19 Groupe de travail**

- Une commission s'est réunie en date du 20 mai 2019 en vue de préparer la séance du conseil municipal du 3 juin 2019.

## 40/19 Divers

- M. le Maire fait la lecture d'un mail de MME DESCOUX, entreprise Fotoline, qui souhaite déménager dans le local du rez-de-chaussée, et, ce pour des raisons économiques. Le conseil municipal donne une suite favorable à cette demande.
- M. le Maire donne lecture d'un mail de Monsieur KUHM, qui expose les différents soucis de stationnement au niveau de la place rue des Artisans. Un marquage au sol sera fait prochainement par la commune.
- M. le Maire informe l'ensemble du conseil que l'association "club de gymnastique de Nordheim" sera dissoute à partir du 30 juin 2019. Il remercie l'ensemble des bénévoles d'avoir fait vivre cette association jusqu'à ce jour et leur exprime sa gratitude pour leur implication lors des diverses manifestations communales.
- M. BURG Eric, adjoint revient sur le dossier concernant la vente FROMAGER-GANGLOFF avec la commune. L'expertise a été faite avec compétence et sérieux, les élus attendent à présent la suite des événements.
- M. le Maire informe les membres présents qu'une subvention a été validé par le département en date du 10 décembre 2018 pour la réhabilitation de la voirie, soit environ 16% du montant total des travaux (~14 396.00 euros). L'ensemble du conseil tient à remercier M. AUBERT qui a suivi le dossier au niveau du département.
- M. le Maire informe les membres du conseil, que les amis Allemands nous remercient chaleureusement pour l'accueil que nous leur avons réservé lors du week-end du 17 au 19 mai dernier.
- M. le Maire informe les membres présents de l'avancée du chantier au niveau de la rue de l'Emetteur, qui ne sera malheureusement pas terminé pour fin juin.
- M. le Maire informe les membres présents que plusieurs réunions publiques se dérouleront sur Nordheim concernant la mise en place du RPI. La première aura lieu le 17 juin à 19h00 au centre socio-culturel.
- M. Stéphane UNTERSTOCK, adjoint, demande la parole, et revient sur le problème récurrent des clôtures. Il estime que la commune doit procéder à une révision du Plan Local d'Urbanisme afin de pouvoir régulariser certaines clôtures qui ne respectent pas la réglementation en vigueur. Au vu de la lourdeur et du coût d'une telle procédure, les membres présents rejettent unanimement cette proposition. Par ailleurs, les membres du conseil feront prochainement un tour dans le village afin de contrôler la légalité des différentes clôtures édifiées au sein du village.

La séance est levée à 21h30.

Pour extrait conforme  
A Nordheim, le 10 juin 2019

Le Maire  
**Original Signé**